36 0537 W003

DÉPARTEMENT	LOIRE. ATLANTIQUE				
ARRONDISSEMENT	D.B.E. de Louge At C.A.V.S. du Gours d	Antigos			
CANTON	. Mervice Soperane	iol de l'Archi			
COMMUNE	REZE	estes on leur			

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

i décodrome et la voie S.N.C.F.), il est possible se sentier piétons et vélos-promenade le long du

et la végétation des lises, la fotalité de cette première phase

COMMENCÉ le 29/1/93 TERMINÉ le 35/11/93 TERMINÉ le 35/11/93 TERMINÉ le 35/11/93 TERMINÉ le 35/11/93

rger-Levrault, Nancy.

MOITARE DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 JAN. 1993



Maîtres d'oeuvre compétents : 4

- D.D.E. de Loire Atlantique
- C.A.U.E. de Loire Atlantique
- Conseil de l'Ordre
- Service Départemental de l'Architecture

Personnalités compétentes ou leur représentant dans la matière qui font l'objet de la consultation :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles

DEMANDE DE CONCOURS à LA DIRECT

- Conservatoire National de Région
- M. Le CORF Directeur des Structures Musicales de la Ville de Rezé
 - M. FERRAN Directeur du Conservatoire Paul DUKAS 75012 PARIS

- Avec voix consultative : of repassed of re
- . as Justine 200 n= M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
 - Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au chapître 903.595.232
 - Donne mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Nº 93-15 POI Shell Reçu à la Préfecture de L.-A. le

cales et à leurs

Décembre 1978 portant

assurer l'étude du ramme de voirie 1993

travaux ultérieurs

question de la halle

dront se rajouter des

une première liste de

l'Etat pour assurer ravaux du Programme pt (mission APS, APD)

les honoraires en

les travaux entrant dans

12 - AMENAGEMENT SENTIER PIETONS LE LONG DE LA JAGUERE DANS LE SECTEUR DE LA TROCARDIERE

M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant : concours apportés aux collectivités l

La Commune s'étant rendue propriétaire des terrains longeant le ruisseau de la Jaguère dans le secteur de la Trocardière (entre la Route de l'Aérodrome et la voie S.N.C.F.), il est possible d'aménager un sentier piétons et vélos-promenade le long du ruisseau. Cette opération constitue la première phase de la création d'un cheminement piétons tout au long du ruisseau entre la Route de Pornic au Nord et la rue de la Pierrane au Sud (soit environ 4 km sans les accès).

> La totalité de l'aménagement consiste essentiellement en la création d'un chemin de 3 m de large sur près de 1 km de long avec des chemins d'accès depuis la rue de la Trocardière, le débroussaillage, l'élagage des abords, la mise en place de mobilier urbain, le renforcement ponctuel de la végétation existante. Le chemin sera traité de manière rustique (mélange terre/sable en revêtement) en respectant au maximum la topographie et la végétation des lieux. La totalité de cette première phase est estimée à 700.000 F TTC.

Afin de réaliser les travaux de terrassements et de construction du chemin, il est proposé de recourir à la procédure d'appel Eccli de us adiad'offres ouvert. Das ecli sup de solds adminuser

Le Conseil Municipal,

AJ DEVA RAZIORADO Vulle Code des Communes, 200 HG TRARMOD - AI

Vu le Code des Marchés Publics,

DELIBERE : à l'unanimité,

- no ésgobs s legislage Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux de terrassements et de construction du chemin piétons, le long de la Jaguère dans le secteur de la Trocardière.
- ab saloeed ses at vuctous les documents à intervenir sassumer trésorerie en cas de manifestations exceptionnelles.

Je vous propose donc d'approuver un avenant au contrat prévoyant que la rémunération principale sera versée le 10 janvier à

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 JAN, 1993

Nº 33-16 Reçu à la Préfecture de L.-A. le . . 2.4. F.EV. . 1993

13 - PROGRAMME VOIRIE 1993 STVBOO'D SOTTIAN DEMANDE DE CONCOURS À LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE D.E. de Loire Atlantiq THEMSTUDE'L - C.A.U.E. de Loire Atlantique

M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :

ersonnalités compétentes ou leur représentant dans la matière qui En Commission de Travaux du 6 Octobre 1992, une première liste de besoins a été établie, comportant notamment : Direction Régionale

- . l'aménagement de la placette des Trois Moulins
- sh silly si sh as les la réfection des couches de surface de chaussée et de trottoirs
 - . la poursuite des opérations de sécurité

Paul DUKAS - 75012 PARIS Comme les années antérieures, il est proposé au Conseil Municipal de demander le concours des techniciens de l'Etat pour assurer d'une part l'étude et la Direction des travaux du Programme Voirie 1993, d'autre part, l'étude uniquement (mission APS, APD) pour des travaux programmés entre 1994 et années suivantes.

la Consommation et de la Répression des Fra Une seconde délibération viendra fixer les travaux entrant dans ce programme, et par voie de conséquence, les honoraires en au chapître 903.595.232 découlant.

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les .noiteredifés et teLe Conseil Municipal, risesses estitamos

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 48.1530 du 29 Septembre 1948 réglementant al man associat l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes,

Vu l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Services de l'Equipement et de l'Agriculture) et notamment son titre I, modifié par l'arrêté du

eldizzog das il (N.C.W. a stov si de sample de la législation relative à la taxe sur la valeur entre usessiur ub onel ajoutée (cfcArt. 24 à 48), do nu's noitsero la Route de Pormic au Nord et la rue de la Pierrane au Sud (soit

environ 4 km sans les accès).

La totalité de l'aménagement consiste essentiellement en la

spisson suprisur e projet et la direction des travaux du programme de voirie 1993 endarpoqui al memira dans le cadre d'une mission M2, auquel viendront se rajouter des pand prétude des missions d'études APS ou APD pour des travaux ultérieurs d'aménagement de Voirie 0,007 à comitée 129

moldomitados en de a demo Ditroque ce concours fera l'objet d'une seconde délibération leggs b subboond at fixant cle coût d'objectif initial des travaux induisant leur rémunération et que les crédits seront inscrits au BP 1993.

Reçu à la Préfecture de L.A. le 2. 2. FEV. 1993.

14 - CONTRAT DE GERANCE DE LA HALLE DE LA TROCARDIERE AVEC LA S.L.A.P. - AVENANT N° 2 Vu le Code des Marchés Publics,

M.BEDEL donne lecture de l'exposé suivant : .esiminanu'l & : BERSIJEC

so kusvers sel apoq reLors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a adopté un so prof si anossig plavenant au xontrat de gérance concernant la gestion de la halle de la Trocardière par la S.L.A.P.

de admonada aédonam a Celle-cia demande Mune modification du rythme de versement de sa rémunération afin qu'elle puisse couvrir ses trésorerie en cas de manifestations exceptionnelles.

> Je vous propose donc d'approuver un avenant au contrat prévoyant que la rémunération principale sera versée le 10 janvier à

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JAN, 1993



Le Conseil Municipal,

- contact et suivi des acteurs économiques de la Ville Vu le Codé des Communes, entro (aecirquitte)

Vu les délibérations du 15 mars 1991 et du 18 décembre 1992 relatives au contrat de gérance de la Halle de la Trocardière par * TP (avec fiscalité) sq.q.A.d. Zbaloremières entreprises * emplois (nombre, créations-disparitions, avec AMPE et

(services)

169 19 39 [On DELIBERE : par 33 voix pour et 6 abstentions (Opp. Rép. + MM. GRANIER, LE CLOAREC et Mme LELIEVRE)

Approuve da modification du rythme de versement de la rémunération principale de la S.L.A.P., telle qu'exposée ci-- prospection en vue de recherche d'; auèasb

Rezé

- Approuve les termes de l'avenant n° 2 au contrat de gérance et atismo de lautorise M. le Maire à signer cet avenant.

Reçu à la Préfecture de L.A. - suivi de la reconversion des sites industriels (aiccorvalugaces) de dossiers en fonction de plan de dévelopment communai)

portant dispositions

portant statut par-

portant statut par-

du Personnel et des

tions nouvelles sur

15 - CREATION DE POSTES.

- gestion des recherches de locaux en fonction des demandes

- relations avec institutionnels (Chambte de Commerce, Datar,

M. MARTI donne lecture de l'exposé suivant :

Région, organisations patronales ca syndicales)

(exologivement de nature économique)

a) Création d'un poste d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants col pevs sempollo sometiduneposterd'Auxiliaire de Puériculture (Auxiliaire) -

ub de auta ceb Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 juin 1978, a décidé la création d'un service municipal d'Accueil et d'Education de Jeunes Enfants.

Le Chargé de Mission serait recruté sur la base de l'Indice brut Ce service a reculpour mission : 118 19 90 b

soumestat einemensique d'assurerelaigestion d'une halte-garderie

d'assister la Municipalité dans l'élaboration de la politique mist et si Ele-10 | a communales en ceedomaine, seeudrasta suelarea

- d'assister la Municipalité dans la conception des équipements appropriés,

etisk et metaron les d'une manière générale, de gérer les structures d'Accueil mises A so de locate des men place par la Municipalité pour les Jeunes Enfants. compter du les Février 1993,

C'est ainsi qu'en 1983, une seconde halte-garderie a été créée pour le quartier des Trois Moulins.

Le Conseil Municipal En fonction de demandes émanants d'habitants d'un quartier excentré, l'Administration a décidé la création d'une nouvelle Halte-Accueil dans le quartier du Chêne Gala.

Vu le Stetut du Personnel Communal, Cette structure est appelée à fonctionner pendant le temps scolaire soit les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Ce temps est estimé à 4 j X 35 semaines = 140 jours par an.

eb noissaille nois les nouvel équipement doit ouvrir début février, une fois les travaux réalisés (subventionnés par la CAF) et après autorisation de la DDISS.

> wood Vur le Bécret n° 92-845 du 28 août 1992 Il convient donc, en matière de personnel, de créer :

> > enfants, - 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à Temps Complet Seel - 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture (Auxiliaire),

ticulier da cadre d'empioi des auxiliaires de puériculture terripour assurer le fonctionnement de cette nouvelle Halte-Accueil.

> Vu l'avis favorable émis par la Commission b) Création d'un poste de Chargé de Mission Contractuel au Service Urbanisme

L'Administration a émis le souhait de recruter, pour une période d'un an, un Chargé de Mission Contractuel au Service Urbanisme.

Berger-Levrault, Nancy (A).

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 JAN, 1993

Cet agent aurait pour missions : Markett De Conseil Manicipal, - contact et suivi des acteurs économiques de la Ville (entreprises, commerces, services) bod el uv du 18 décembre 1992 mise en place et suivi d'indicateurs : ov relatives au contrat de gérance de la Halle de la Trocardière par * TP (avec fiscalité) suivi des 50 premières entreprises * emplois (nombre, créations-disparitions, avec ANPE et services) + qan qq0) anolynaja*chômage (% par catégorie professionnelles et par (BRVETIEL som Jesecteur d'activité) IM * création d'entreprises de versement de la emday: * disparition d'entreprisesouque telle qu'exposée cirémunération principale de la S.L.A.P., - prospection en vue de recherche d'implantations nouvelles sur usvar - Approuve les termes de l'évenant n'eluan contrat de gérance et - suivi de la pépinière d'entreprises avec le gestionnaire désigné - gestion des recherches de locaux en fonction des demandes (exclusivement de nature économique)

837809 30 MOITARRO - 21 ALL de l'All - suivi de la reconversion des sites industriels (aide au montage de dossiers en fonction du plan de développement communal) M. MARTI donne lecture de l'exposé suivant !: - relations avec institutionnels (Chambre de Commerce, Datar, Région, organisations patronales ou syndicales) a) Création d'un poste d'Educateur Territor al de Jeunes Enfants (erisilixua) elecorganisations éventuelles de rencontres ou colloques avec les partenaires économiques do Meuro A-etist création d'un service munoitgarid ebcètimost d'Education de Jeunes Le Chargé de Mission serait recruté sur la base de l'Indice brut 499 et aurait vocation à percevoir l'I.F.T.S. De plus, ce poste nécessitant de nombreux déplacements intramuros empidifico si so norde ravec son véhicule personnel, ides indemnités kilométriques lui seraient attribuées conformément au Décret n° 91-573 du 19 Juin d'assister la Municipalité dans la. 1001 des équipements assim (19000A'b assurbulle appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire . admsima aà signer un contrata avecal agente retenu pour cet emploi et ce, à compter du 1er Février 1993. C'est ainsi qu'en 1983, une seconde halte-garderie a été créée pour le quartier des Trois Moulins. Le Conseil Municipal, elainemetração noitoerem efonction o des demandes émanants d'habitants d'un quartier ellevron edu'b noitabryuale Codeèdes Communes pinimba'lni extensor assurer l'étude du 1991 siriov so semes pelte-Accueil dans le quartier du Chêne Cala Vu le Statut du Personnel Communal,

avant scetteusstructure est appelée à fonctionner pendant le temps tae agmed ed albertonevVuallaeLoie nºs.84-53 du e26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

sel siol ens , reinvel Vu la Loi nº 87-588 du 30 juillet 1987, portant modification de travaux réalisés (subventiq: 625-48pan iolCal) et après autorisation de la DDISS.

Vu le Décret n° 92-845 du 28 août 1992, portant statut par-19910 obticulier du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, - 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à Temps Complet

(saisilized Vuelle Décret no 92-865 A du 928 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture terripour assurer le fonctionnement de cexusirotivelle Halte-Acqueil.

Vu l'avis favorable émis par la Commission du Personnel et des b) Création d'un poste de Chargé despinaria Contractuel au Service Urbanisme

L'Administration a émis le souhait de recruter, pour une période d'un an, un Chargé de Mission Contractuel au Service Urbanisme.

MOITARE DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JAN. 1993



MARTION 1991	DELIBERE SEARL Unanimité, : 'N THAMEVA - VI HOITARUATERA ROIVERS SU SHOS 1) Décide la création de :
d'Offres a attribué inés à la Cuisine MONTANY INITIAL H.T.	2) Dit que les dépenses correspondantes seront imputées dans la limite des crédits ouverts en budget primitif de la Ville Chapitre 931-1 "Rémunération et Charges du Personnel Permanent"
eçu à la Préfecture de L.A. 2.2 FEV. 1993	OUNTER SEE JOURS VIOSON BUSH SOIL HES BOUNDA W16 LING CONVENTION AVEC LA MISSION DE CONVERSION DE L'AGGLOMERATION NANTAISE POUR LA MISE DEUX DISPOSITION D'UN SALARIE - PROLONGATION DE DEUX MOIS. 2 DEOT 2 DE CONVENTION DE DEUX RESTRAN DOSAN
108 000 à 130 000 F	M. MARTI donne lecture de l'exposé suivant :
56 000 à 73 000 F	appelé à signer une convention avec la Mission Conversion de l'Agglomération Nantaise, agissant en qualité d'association intermédiaire, et la Ville pour la mise à disposition d'un salarié, du 18 septembre 92 au 19 mars 1993, soit 6 mois, moyennant un forfait mensuel TTC de 8 444 F;
46 000 à 52 000 F	Afin de permettre le maintien des droits sociaux de l'agent recruté, son contrat de travail doit être établi pour une période de 8 mois, soit deux mois supplémentaires par rapport à la décision adoptée, courant du 20 mars au 20 mai 1993;
180 000 à 240 000 F	Le Conseil Municipal est à nouveau invité à en délibérer.
S1 000 & 105 000 P	Le Conseil Municipal, tal carroad - V 189 900 A 458 737 F
210 000 à 270 000 P	Vu le Code des Communes, TIAJORICE Considérant que l'emploi vacant à l'entretien de la piscine peut être pourvul par un agent mis à disposition par la Mission Conversion,
250 000 à 279 000 F	T.A.I.2 T.A.I.3 T.A.I.3 T.DELIBERE 1: and 'unanimité, a serie mécesseire pour certains (2)
10 000 à 12 000 F	. Approuve la convention établie pour la période précitée et donné mandat au Maire de la signer au nom de la Commune. La dépense sera imputée à l'article 931-1 art. 6629 du budget primitif.
	. Comme précédemment, le forfait mensuel est indexé sur l'évolution du SMIC.
	. Le paiement des sommes dues à la Mission Conversion sera opéré sur présentation d'un mémoire établi pour deux mois. Les autres versements interviennent mensuellement à terme échu.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 JAN, 1993

N° 33-20 Regu à la Préfecture de LA.		ANT N° 1 ET N° 2 OUR LE SERVICE E	AUX MARCHES D'ALIME	NTATIO	N 19	91		
In the size one one one one one one one one one on			of Décide de créat					
	M. BROCHU	ndonne plecture d	de l'exposé suivant :					
ctuel à temps complet ont imputées dans la mitif de la Ville,	des marc	cembre 1990, la hés de denrées pour l'exercice	Commission d'Appel s alimentaires des 1991 et sup sid (2	tinés	à l	a Cu	ribu uisin	ié ne
	LOTS	DESIGNATION	nêgê-t-têe-estiqanê TITULAIRES	MONTAN	T IN	ITIAL	, н.т	
DE CONVERSION DE	1 prospect	Boeuf, Veau et Agneau	Ste SELIJO Z.I. Les Mats	170 0	00 à	220	THE TO THE	
OF CONACHERS OF DERIVERS OF THE DERIVERS OF TH	2	AJAS WU'd MO	44200 NANTES	59 0	00 à	78	000	F
seil Municipal a été	suivant): 8	charcuterie	Ste PINARDAM .M 13 rue des Frères Templé	108 0				
ission Conversion de walité d'association à disposition d'un 6 mois, moyennant un	weetlat M ant en q c l 4 mise il93, soit	antaise, agiss la villebrid ore 92 au 5 avr	Ste SODIBEL Z.A. KERANDREO 29520 RIEC S/BELON	56 0	 00 à	73	000	F
sociaux de l'agent abli pour une période	des Z droits oitwêtre ét	le mallialov	49290 CHALONNES		00 à	52	000	
	rs au 20 ma	Epicerie et conserves	DISCOL no 119 B.P. n° 119 85003 LA ROCHE S/YO		00 à	240	000	F
	7	Beurre, Lait	LAITERIE ST PERE	81 0	00 à	105	000	F
n de la piscine peut ion par la Mission	al estretie	Laitiers Lolque	44119 TREILLERES	210 0	00 à	270	000	F
	9	Surgelés	S.I.R.F. B.P. n° 21 5120 LA CHATAIGNERAI	250 O	00 à	270	000	F
	our la péri m de 01 .a Con	ention établie p la signe sesaß lo 8	overS. Is R. F. wordd a so B. P. st 21 ps j sonsm 5120 LA CHATAIGNERAI	10 0	00 à	12		F
art. 6629 du budget el est indexé sur	fait mensu	s evitaler se went, le for c, d 682-78	la Fonction Publique					
Conversion sera opéré eux mois. Les autres		sommes dues à l						

versements interviennent mensuellement à terme

le montant maximum ne



La réalisation des marchés a necessité la passation d'un avenant n° 1 pour certains d'entre eux afin d'ajuster les montants maxima aux commandes réellement effectuées. C'est ainsi que le Conseil Municipal par délibération en date du 4 Octobre 1991 a pris la décision suivante :

LOTS	DESIGNATION				t in		1 0£			Ave	enan	t n°	1
2	Porc	59	000	à	78	000	F	59	000	à	101	335	F
3	Charcuterie	108	000	à	130	000	F	108	000	à	219	737	F
4	Dinde	56	000	à	73	000	F	56	000	à	82	950	F
5 91	Volaille	46	000	à	52	000	FoM	46	000	à	125	302	F
6	Epicerie	180	000	à	240	000	F	180	000	à	434	822	F
7	Beurre, lait	81	000	à	105	000	F	81	000	à	165	052	F
8	P. Laitiers	210	000	à	270	000	Fed	210	000	à	502	085	F
9	Surgelés	250	000	à	270	000	F	250	000	à	648	629	F
MIRZ	Publics, 1129	so	it,	en	T.T	.c.,	VU	er te ror	3.4	11	. CI	OARI	10
LOTS	DESIGNATION									Ave	enan	t n°	1
2	Porc	62	245	à	82	290	F	62	245	à	106	908	F
3	Charcuterie	113	940	à	137	150	F	113	940	à	231	822	F
d 4 009	Dinde Toldard	59	080	à	77	015	F	59	080	à	87	512	F
5	Volaille	48	530	à	54	860	F	48	530	à	132	193	F
6	Epicerie	189	900	à	253	200	F	189	900	à	458	737	F
u.7 19	Beurre, lait	85	455	à	110	775	F 8	85	455	à	174	129	F
8	P. Laitiers	221	550	à	284	850	F	221	550	à	529	700	F
9	Surgelés Joh	263	750	à	284	850	F	263	750	à	684	303	F

En 1992, le C.C.A.P. le permettant, les marchés n° 2, 3, 4, 5, 8 et 10 ont été reconduits. Il s'avère nécessaire pour certains (2, 4, 5 et 10) de procéder à une nouvelle modification de leurs montants maxima (en raison d'une augmentation de la consommation de ces denrées).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les Avenants n° 2 concernant les lots cités ci-dessous dont les montants des marchés se trouveraient portés à :

LOTS	Spale krubi	Montant initial H.T.	Avenant n° 2 H.T.
2	Porc	59 000 à 101 335 F	59 000 à 180 094 E
4	Dinde	56 000 à 82 950 F	56 000 à 236 966 E
5	Volaille	46 000 à 125 302 F	46 000 à 170 616 F
0/1	La San	soit, en T.T.C.	
LOTS	panses visaar a axo de voirie, am	Montant initial T.T.C.	Avenant n° 2
2	Porc	62 245 à 106 908 F	62 245 à 190 000 F
4	Dinde	59 080 à 87 512 F	59 080 à 250 000 F
5	Volaille	48 530 à 132 193 F	48 530 à 180 000 F

59 080 à 87 512 F

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JAN. 1993

En ce qui concerne, le lot n° 10 - Glaces, le montant maximum ne s'est trouvé dépassé que pour l'exercice 1992. Il fera donc l'objet d'une première modification donc d'un avenant n° 1:

LOT		Montant initial H.T.	Avenant n° 1 H.T.
10	Glaces	10 000 à 12 000 F	10 000 à 26 540 F
		Montant initial T.T.C.	Avenant n° 1 T.T.C.
10	Glaces	10 550 à 12 660 F	10 550 à 28 000 F

Monsieur BROCHU ajoute que la présente délibération se substitue à celle du 18 Décembre 1992 ayant le même objet.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de modifier les montants maxima des marchés de fournitures de denrées alimentaires, et de conclure des avenants en conséquence.

DELIBERE : à l'unanimité,

- 1 Rapporte sa délibération du 18 Décembre 1992 ayant le même objet,
- 2 Approuve les avenants aux marchés de fournitures de denrées alimentaires qui lui sont soumis.
- 3 Donne mandat au Maire de signer au nom de la Commune les avenants aux différents marchés concernés.
- 4 Dit que la dépense sera imputée sur les crédits du Service Restauration l'article 601.

Restauration l'article 601.

Against a de la contraction de la con